
COMMUNE D'ATTERT



A Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil communal d'ATTERT.
Conformément aux articles L2223-2 et L2223-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil communal qui aura lieu en la Maison communale, salle des réunions du Conseil communal, Voie de la Liberté, 107 à 6717 ATTERT, **le mercredi 24 juillet 2019 à 19 heures.**

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente.
2. Taux des centimes additionnels au Précompte Immobilier pour l'exercice 2020.
3. Taxe additionnelle à l'Impôt des Personnes Physiques pour l'exercice 2020.
4. Contrat de rivière Moselle – Approbation du Programme d'actions 2020-2022.
5. Octroi d'une aide financière exceptionnelle au Groupe Animation Lottert (GAL) pour le réaménagement et l'extension du bâtiment du « Weierpark ».
6. Octroi de la subvention communale 2019 à l'ASBL Commission de Gestion du Parc Naturel de la Vallée de l'Attert.
7. Acquisition de trois parcelles forestières sises à Nobressart, au lieu-dit « Bill Berg » cadastrées 2ème division, section C, n° 1250A, 1254C et 1251E - Approbation du projet d'acte.
8. Secrétariat/suivi administratif de l'ancienne gruerie d'Arlon – Approbation de la convention entre Communes.
9. Gestion des cours d'eau non-navigables – Approbation de la convention de coopération horizontale non-institutionnalisée entre la Commune et la Province de Luxembourg.
10. Règlement-redevance relatif à l'accueil extrascolaire dans les écoles communales.
11. Renouvellement de la CCATM – Désignation des membres effectifs et suppléants. Approbation du règlement d'ordre intérieur.
12. Mise en non-valeur d'un subside reçu pour l'étude de faisabilité pour construction d'un éco-logements à Heinstert dans le cadre d'un partenariat Public-privé.